



Quitter le domicile conjugal

Par **souhad**, le **17/08/2010** à **15:26**

Bonjour, je suis mariée et j'ai 4 enfants, actuellement mon mari et moi sommes en conflits depuis un an et demi et faisant chambre à part. J'ai demandé une aide juridictionnelle et j'attends la réponse (4 mois).
Ma question et la suivante: puis-je quitter le domicile conjugal (nous sommes hébergés par sa maman) car il devient violent et n'arrête pas de nous insulter et de nous harceler psychologiquement, mes enfants n'en peuvent plus et me demandent de partir.

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **19:05**

Voyez un avocat avant de faire n'importe quoi. vu que vous avez 4 enfants, ça devrait être à lui de partir.
Tenez le coup, la meilleure façon de répondre aux insultes et de ne pas répondre, de rigoler, parce que ça ne vous touche pas. Idem pour vos enfants.

Par **souhad**, le **18/08/2010** à **10:03**

Bonjour, merci pour votre réponse, mais je ne suis chez moi, nous sommes hébergés chez sa maman, donc ce n'est pas à lui de partir, c'est ce que m'ont dit à chaque fois que je vais faire ma vie courante, c'est ou sa mère qui me vire ou lui-même si j'ai 4 enfants!

Par **Marion2**, le **18/08/2010** à **10:30**

Bnjour,rnrnVoyez une assistante sociale et expliquez lui la situation. Elle pourra certainement vous trouver un endroit où aller avec vos enfants.